HUNTINGDON
VILLE-CENTRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NO 992-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 512 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 992-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 512 afin de modifier diverses dispositions, avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal procédera, lors de sa séance du 8 septembre 2026, à l'adoption du projet de règlement numéro 992-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 512 afin d'y apporter certaines modifications.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 8 septembre 2026 à 18 h 30, à l'hôtel de ville, situé au 23, rue King.

Cette assemblée a pour objet de permettre aux personnes intéressées de prendre connaissance du projet de règlement, de formuler leurs commentaires et de poser leurs questions à son sujet.

Le projet de règlement vise notamment à :

- De modifier la Table des matières et d'ajouter certains termes et définitions à la section Terminologie;
- De modifier certaines exceptions à la règle générale des constructions et ouvrages permis dans la cour arrière;
- De remplacer les dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres sur un terrain;
- De modifier certaines normes d'implantation des clôtures dans les cours latérales et arrières;
- De modifier certaines dispositions générales concernant les garages et abris d'autos permanent
- De modifier certaines dispositions particulières concernant les garages isolés et y inclure les abris d'autos permanent isolés;
- De modifier certaines dispositions particulières concernant les garages attenants et y inclure les abris d'autos permanent attenants;
- De modifier certaines dispositions relatives au contrôle de l'accès des piscines résidentielles;
- De remplacer le terme « tremplin » par le terme « plongeoir » :
- De retirer le « logement au sol-sol » de la liste des occupations domestiques autorisées à un usage additionnel à l'habitation;
- De modifier certaines dispositions relatives aux stationnements et aux ouvertures à la rue;
- De modifier les dispositions sur les droits acquis des piscines résidentielles.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 23, rue King, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Donné à Huntingdon, ce 19 août 2026.

(Original signé)

_____

Claudine Beaudin
Greffière par intérim

VILLE DE HUNTINGDON
23, RUE KING
HUNTINGDON (QUÉBEC) J0S 1H0
TÉLÉPHONE: (450) 264-5389
TÉLÉCOPIEUR: (450) 264-6826